

4h VTT MONTIGNE (53)



Le principe de l'épreuve

L'épreuve aura lieu le dimanche 06 avril 2025 au complexe sportif de Montigné le Brillant (53970)

Cet évènement est organisé par la section « cyclos » de l'ASLM.

Il s'agit d'une épreuve d'endurance VTT (solo, duo ou trio) et VTTAE (solo ou duo.

• Durée de l'épreuve et parcours.

- -Le principe de l'épreuve consiste à faire le plus grand nombre de tours et la plus grande distance sur une durée de 4h.
- -L'organisation se donne le droit de modifier l'heure du départ en fonction des impondérables (conditions météorologiques, problèmes techniques...).
- -La boucle mesure 5km pour un dénivelé positif d'environ 100m de D+.
- -Le circuit emprunte principalement des chemins, sentiers boisés, ainsi que des parcelles privées.
- -Le circuit, technique et physique est accessible à tout vététistes, confirmés ou débutants, demande malgré tout une bonne condition.
- -Il sera entièrement balisé, sécurisé.
- -Les portions privées pourront être empruntés uniquement le jour de l'épreuves et dans le créneau horaire défini par l'organisation.
- -Grâce à un système de chronométrage, vous pourrez suivre votre classement sur un écran situé à côté de la zone relais pendant toute l'épreuve.
- -Concernant les passages privées, l'organisation vous demande donc de ne pas les emprunter en dehors du jour de l'épreuve, afin de pouvoir continuer à emprunter ses parties privées pour l'épreuve dans le futur.
- -L'organisation se donne le droit d'exclure tous participants ne respectant pas le tracé, les installations, les autres concurrents, bénévoles, spectateurs ou jetant quelconques déchets dans la nature.
- -Un participant exclu, entrainera la disqualification complète de son équipe.
- -Des commissaires de courses seront positionnés sur le parcours pour s'assurer du bon déroulement de l'épreuve et auront tout comme

l'encadrement médical, le pouvoir de mettre hors course un participant ou une équipe présentant un danger pour les autres ou pour soi.

-Pour des raisons de sécurité et/ou météorologiques, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Ou de modifier le circuit pendant l'épreuve.

• Horaire, déroulement et règlement de l'épreuve.

De 7h00 à 08h30

-Accueil des participants au complexe sportif et retrait des dossards (Le retrait des puces et plaquettes vélos se fait uniquement sur présentation de l'équipe au complet)

> De 8h00 à 09h00!

-Ouverture du circuit, reconnaissance possible du parcours.

! Fermeture du circuit à 09h00!

> A 9h30

-Briefing et consignes de sécurités.

> A 9h45

-Mise en place des participants (solo et 1^{er} relayeurs) sur la ligne de départ. Départ type 24h du Mans moto. Position sur la ligne de départ suivant date d'inscription et ordre suivant :

1-solo VTT _ 2-duo et trio VTT _ 3-solo et duo VTTAE

> A 10h00

-Début de la course

> A 14h00

-Fin de la course

> A 14h30

- -Podiums et récompenses
- -Chaque tour entamé doit être terminé par le coureur qui l'a commencé, même pour un problème physique ou mécanique.

Seule l'assistance mécanique entre participants sera autorisée.

L'assistance extérieure sera interdite sur le circuit.

Les vélos à assistance électriques seront contrôlés, un vélo débridé entrainera directement la mise hors course de toute l'équipe.

Il n'est pas possible de mélanger VTT et VTTAE au sein de la même équipe.

-Tout contrevenant sera mis hors course.

Point de règlement sur la fin de course.

L'arrêt de la course sera donné 4h précises après l'heure de départ.

A ce moment, si le 1^{er} de la course (toutes catégories confondues) est toujours sur le circuit. Les autres concurrents peuvent continuer de tourner, tant que celui-ci n'aura pas fini ce tour entamé.

A partir de là, plus personne ne peut repartir sur la boucle et le compte de tour s'arrête.

• L'accueil, parc et zone relais. (Complexe sportif de Montigné le Brillant)

- -L'accueil et les vérifications administratives seront réalisés au retrait des puces et plaquettes à partir de 07h00 et ce jusqu'à 09h00.
- -Chaque participant devra émarger sur une feuille d'enregistrement.
- -Des WC et douches seront à votre disposition.
- -Pas d'espace prévu pour le camping. Les feux, barbecues sont interdits.
- -Les emplacements sur la zone relais devront être propres à votre départ.
- -Des sacs poubelles seront à disposition sur le site.
- -La zone relais sera filtré et donc accessible uniquement aux participants, plus 1 accompagnateur par solo ou équipe.
- -Un ravitaillement sera proposé au participant dans la zone relais.
- -Les relais s'effectuent uniquement dans la zone de relais prévu à cet effet. La transmission du bracelet est obligatoire pour le changement de coureur. Le témoin doit rester en permanence visible.
- -Toute personne sur le site aura accès au stand de restauration et buvette mis en place, pendant la journée.
- -Une équipe de secours sera présente pendant la durée complète de l'événement.

• Inscriptions, participants.

- -Les inscriptions sont ouvertes sur le site <u>www.nextrun.fr</u> à partir du dimanche 01 décembre 2024 (10h00) et se clôtureront le dimanche 31 mars 2025 (20h00).
- -Un QR code sera affiché sur le flyer et le lien sera disponible sur les réseaux Facebook et Instagram (Aslm Cyclos)
- -Les dossiers d'inscription sont pris dans l'ordre d'arrivée.
- -Une jauge de participants est bloquée à 150.
- -Les équipes peuvent être mixtes.
- -Il est formellement interdit pour une équipe duo ou trio de mélanger VTT et VTTAE.

- -Chaque participant devra fournir d'un certificat médical de moins de 1 an avec autorisation à la pratique du **VTT en compétition**.
- -Cette épreuve est ouverte à tout vététiste âgé de 16 ans et plus, licencié ou non.
- -Pour les mineurs, l'âge minimum est de 16 ans à la date du jour de l'épreuve, plus accord parental obligatoire rédigé par le responsable légal.
- -L'organisation décline toute responsabilité envers les mineurs, les mineurs sont donc sous la responsabilité des parents.
- -La présence d'accompagnateurs majeurs tout au long de l'épreuve pour la journée du dimanche 06 avril 2025 est obligatoire.
- -L'organisation se donne le droit de procéder à une mise hors course une équipe de mineurs si, après vérification, aucun accompagnateur n'est présent pour le bon déroulement de l'équipe.
- -Un bulletin pris en compte est un bulletin complet. Les inscriptions se font uniquement en ligne et suivant les recommandations du prestataire NEXTRUN.
- -Si une équipe se désiste, la totalité des frais d'engagement sera conservée par l'organisation.

• Classements.

- -Chaque vainqueur de chaque catégorie sera récompensé : solo, duo, trio pour les VTT.
- -Les équipes mixtes seront classées avec les équipes uniquement masculines ou féminines.
- . Les VTTAE solo et duo seront classés dans une catégorie spécifique.

• Annulation de l'épreuve.

- -En cas d'annulation de l'épreuve (cas de force majeur, conditions météorologiques...), le remboursement de l'inscription sera effectué en partie. Un pourcentage de 50% du montant de l'inscription sera conservé par l'organisation.
- -Aucune poursuite ne pourra être engagée contre l'association ASLM Cyclos.
- -En cas de nécessité d'arrêter l'épreuve, le classement sera établi à partir des pointages effectués, jusqu'à la dernière heure précédant la décision d'interrompre la course.

• Équipement obligatoire.

-VTT ou VTTAE > 26, 27.5, 29 pouces <u>UNIQUEMENT</u>.

Un participant se présentant avec tout autre type de vélo (route, cyclocross, gravel, fatbike, bicross, etc) se verra refuser l'entrée et entrainera par conséquence sa disqualification et celle de son équipe.

- Un casque avec jugulaire. (Dès le départ, mais également pour la reconnaissance du circuit)

• Assurance, responsabilité.

- -L'organisation décline toutes responsabilités
 - > En cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé.
 - >En cas d'accident provoqué par un non-respect de consignes de sécurité.
 - >En cas de vol ou de perte d'objet ou détérioration.
- -L'association informe les participants à la manifestation des 4h de VTT qu'il est dans leur intérêt de posséder à titre personnel une assurance individuelle accident qui les couvrira en cas de dommages causés par eux, c'est-à-dire lors d'une chute dans laquelle aucun tiers ne pourrait être considéré comme responsable.
- -Toute chute lors de l'épreuve ne pourra entrainer de poursuite à l'encontre de l'organisateur ASLM Cyclo.
- -Chaque participant doit être couvert par une assurance de responsabilité civile personnelle et sera responsable des dommages ou accidents dont il sera l'auteur.
- -Chaque coureur est entièrement responsable de l'ensemble du matériel qu'il est susceptible d'apporter pour les besoins de l'épreuve.
- -Toute casse de son matériel pendant l'épreuve ne pourrait entrainer des poursuites à l'encontre de l'organisateur.

Accident.

- -En cas de chute/ de blessures ; le témoin se doit de prévenir l'organisation durant le parcours (Aux commissaires placés sur le circuit) et / ou à l'organisation à son arrivée.
- -Chaque participant est en autonomie complète. L'organisation dégage toute responsabilité en cas d'oubli de passage de témoin de pointage. Les tours effectués sans le témoin de passage ne seront pas comptabilisés.

• Cause de mise hors course

- >Tout concurrent ayant pris le relais hors circuit durant la course.
- >Le changement de vélo sur un tour entamé.
- >Le changement de coéquipier par une tierce personne durant un tour entamé.
 - >Le non-respect des consignes de sécurité et de ce présent règlement.
 - >Absence de plaque de cadre sur le guidon et de casque dès le départ.
 - >Tout concurrent circulant en sens inverse.
- >Tout acte de vandalisme ou attitude déloyale envers un coureur ou l'organisation.
 - >Tout autre événement que l'organisation jugera inappropriée.

• Droit à l'image

-Des photos et vidéos seront effectuées le jour de l'épreuve des 4h de VTT. Le consentement des participant à la diffusion de l'image est donc présumé, sauf opposition écrite de leur part.

À l'issu de l'épreuve, photos et vidéos pourront être publiées sur le site internet de l'ASLM, ainsi que les réseaux Facebook et Instagram (Aslm cyclos)

• Acceptation du présent règlement.

-Le présent règlement est considéré comme implicitement accepté par les participants à partir du moment où leur dossier d'inscription est accepté par l'organisation. L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement et sans préavis jusqu'au samedi 05 avril 2025. De plus chaque concurrent s'inscrivant à cette manifestation, renonce expressément à de quelconques poursuites (pénale, civile ou autre) contre l'organisation et les bénévoles.

Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site de l'épreuve. (NEXTRUN)